

Plus d'un salarié sur dix dans l'économie sociale

En Guadeloupe, en 2011, 12 740 personnes travaillent dans la sphère de l'économie sociale. Cette sphère représente 10 % de l'emploi régional en équivalent temps plein. Entre 2006 et 2011, les entreprises de l'économie sociale (ES) ont créé 16,5 % d'emplois supplémentaires alors qu'en moyenne dans l'économie régionale, 3,5 % des postes ont disparu. Cela en fait une activité dynamique, créatrice d'emplois non délocalisables, dans des secteurs à fort potentiel de croissance tels que les services à la personne. Rendre le « tiers secteur » attractif pour les jeunes en professionnalisant les emplois et diversifier les sources de financement des entreprises font partie des défis à relever.

Cynthia Duchel, Insee

L'économie sociale et solidaire telle que définie par la loi du 31 juillet 2014 englobe des associations, des coopératives, des mutuelles, des fondations ainsi que les sociétés commerciales qui poursuivent un but d'utilité sociale et qui partagent certains principes : concilier la réalisation d'une activité économique avec l'absence de recherche du profit ou la recherche d'un profit limité et la poursuite d'un objectif d'utilité sociale. Le champ retenu dans cette étude est un sous-ensemble de l'économie sociale et solidaire. Il se limite aux

seules associations, mutuelles, coopératives et fondations, qui sont identifiables par leur statut.

En 2011, l'économie sociale représente en Guadeloupe 1 240 établissements et 12 740 salariés. (figure 1 & 2)

Près de neuf emplois sur dix (89 %) relèvent du secteur associatif, le reste se répartissant entre les coopératives (8 %), les mutuelles (2 %) et les fondations (1 %).

Regroupant 11,4 % des emplois salariés de l'île, l'économie sociale occupe

une place significative, aux côtés du secteur public (36,6 %) et du secteur privé à but lucratif (52 %).

Parmi les régions françaises les mieux pourvues en emplois salariés dans ce secteur, la Guadeloupe occupe la 11ème place sur une échelle allant de 7,1 % (Île-de-France) à 13,9 % (Bretagne). Comparativement à d'autres secteurs de l'économie, l'ES emploie plus de salariés en équivalent temps plein (ETP) que le BTP (6 %), l'enseignement (10 %) et un peu moins que le commerce (13 %).

1 1 240 établissements employeurs

Poids de l'économie sociale dans l'économie guadeloupéenne

en nombre et %

	Économie sociale (ES)	Privé hors ES	Public	Total Hors ES	Total	Part de l'ES dans le Total
Établissements employeurs	1 242	10 878	747	11 625	12 867	9,7
Effectifs salariés au 31/12	12 737	58 213	40 958	99 171	111 908	11,3
Équivalents temps plein	10 270	50 925	38 962	89 887	100 157	10,2
Rémunérations brutes (en millions d'euros)	298	1 601	1 471	3 071	3 369	8,8

Source : Insee, Clap 2011.

2 12 740 salariés, 11 % de l'emploi

Poids des grandes familles de l'ES aux Antilles-Guyane

en nombre et %

	Coopératives	Mutuelles	Associations	Fondations	Total économie sociale
Effectif salarié	980	247	11 396	114	12 737
Poids en Guadeloupe (%)	0,9	0,2	10,2	0,1	11,4
Effectifs salariés au 31/12					
Poids en Martinique (%)	1,1	0,3	8,4	0,1	10,0
Poids en Guyane (%)	0,2	0,1	7,2	0,1	7,6
Poids moyen en France (%)	1,4	0,6	8	0,3	10,3
Etablissements employeurs	76	39	1 125	2	1 242
Poids en Guadeloupe (%)	0,6	0,3	8,7	0,0	9,7
Etablissements employeurs					
Poids en Martinique (%)	0,9	0,3	7,5	0,0	8,7
Poids en Guyane (%)	0,3	0,3	8,7	0,0	9,3
Poids moyen en France (%)	1,1	0,3	8,0	0,1	9,5

Source : Insee, Clap 2011.

Plus d'un salarié sur dix dans l'économie sociale

Encadré 1

Le renforcement des solidarités, un objectif de politique publique

En Guadeloupe, un taux de chômage particulièrement élevé (23 %) et une précarité accrue (18 % des ménages guadeloupéens vivent sous le seuil de bas revenus, fixé en 2006 à 6 800 €/an dans la région), ont amené les instances publiques de la Guadeloupe à retenir comme une des priorités politiques le renforcement des solidarités entre les habitants. L'insertion et l'emploi sont deux composantes de cet objectif. Définir l'ES et les acteurs qui la composent devrait permettre d'établir une véritable stratégie de développement d'un secteur à fort potentiel d'emplois. L'attractivité du secteur et l'adéquation entre les compétences et les besoins des structures font partie des enjeux à relever.

La loi reconnaît que l'ES évolue et adopte donc une démarche pour reconnaître au-delà des acteurs historiques (coopératives, mutuelles, associations, fondations), les sociétés commerciales qui poursuivent un but d'utilité sociale et qui partagent les principes de l'ES (encadré 2). Ainsi, un projet de loi cadre sur l'ES, allant dans ce sens, a été adopté par le sénat en novembre 2013, et par l'Assemblée nationale le 22 juillet 2014.

Une sphère dominée par les associations

Quatre grandes familles constituent historiquement l'économie sociale également appelée « tiers secteur » : les associations, les coopératives, les mutuelles et les fondations.

Comme dans les autres régions françaises, les associations sont le principal employeur de l'économie sociale en Guadeloupe. Avec 1 125 établissements employeurs et 11 400 salariés, les associations forment, à elles seules, près de 91 % des établissements et plus de 89 % de l'effectif salarié de l'économie sociale. (figure 1 & 2)

Parmi les 11 400 salariés du secteur associatif, 44 % exercent dans le social. L'association d'aide à domicile Accueil Providence (plus de 500 salariés), l'institut régional appliqué pour la formation professionnelle (IRAFOR) (entre 200 et 250 salariés) et l'association guadeloupéenne d'insertion professionnelle sociale

pour adultes handicapés (150 à 200 salariés) sont les plus gros établissements du secteur associatif. Les coopératives réunissent 980 salariés répartis sur 76 établissements. Neuf emplois sur dix relèvent des activités financières.

En effet, la plupart des coopératives sont des coopératives de crédit qui rassemblent essentiellement les banques mutualistes. Cinq coopératives de l'économie sociale emploient plus de 20 salariés. Parmi elles, la caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel (plus de 500 salariés) est de loin la plus importante.

Le reste des salariés se répartit entre les mutuelles (250 salariés) et les fondations (110 salariés).

Encadré 2

Les autres acteurs de l'économie sociale

Près de 70 000 Guadeloupéens bénévoles en 2013

Recherches et Solidarités (R&S) a construit un modèle national s'appliquant à tous les départements. Il part de l'estimation des associations en activité, et des travaux relatifs au bénévolat en France, dont l'enquête la plus récente (IFOP 2013 pour France Bénévolat et R&S). Sur cette base, on peut estimer entre 67 000 et 74 000 le nombre de bénévoles dans les associations en Guadeloupe, en 2013. La dernière enquête IFOP révèle depuis 2010, une baisse de la proportion de bénévoles intervenant régulièrement, au moins une fois par semaine. Elle est passée de 55 % à 44 %, ce qui conduit à une fourchette nettement révisée et comprise entre 26 000 et 29 000 bénévoles intervenant régulièrement en Guadeloupe.

Les entreprises solidaires d'utilité sociale¹

La loi du 21 juillet 2014 reconnaît certains acteurs qui n'appartenaient pas historiquement au champs de l'ESS. 1 375 structures sont agréées par l'État en tant qu'entreprises solidaires pour la période 2011-2012 (outre-mer inclus). Pour la France entière, sur la période 2004 - 2012 on peut estimer qu'entre 4 000 et 5 000 structures ont bénéficié de l'épargne salariale solidaire et de la qualification d'entreprise solidaire. Avec les modifications apportées par la loi, un objectif national de 10 000 à 12 000 entreprises solidaires d'utilité sociale est envisageable.

¹ Les informations concernant les entreprises solidaires d'utilité sociale sont extraites de l'étude d'impact du projet de loi relatif à l'ESS, commandée par le Sénat, enregistrée sous la référence NOR : ESSX1315311L/Bleue, en date du 24 juillet 2013.

Plus d'un salarié sur dix dans l'économie sociale

Un emploi concentré dans les activités de services

Cinq activités rassemblent la majorité des emplois salariés de l'économie sociale de la Guadeloupe : l'action sociale sans hébergement (27,5 %), les activités des organisations associatives (23 %), l'enseignement (15 %), l'hébergement médico-social et social (9 %) et les activités financières hors assurances et caisses de retraite (7 %).

Cette concentration des emplois dans ces activités tertiaires s'accompagne d'un taux de féminisation élevé (70 % des salariés de l'ES contre 50 % hors économie sociale) et d'une surreprésentation des professions intermédiaires (32 % contre 21 % dans l'ensemble de l'économie régionale).

Représentant les deux tiers des salariés de ce secteur, l'économie sociale est particulièrement présente dans « les autres activités de services » qui regroupent des activités telles que les mouvements pour la protection de l'environnement, les associations de jeunes et les associations spécialisées dans des occupations culturelles ou récréatives² comme les sociétés

carnavalesques. L'économie sociale est également très présente dans le secteur des activités financières et d'assurance (33 % des salariés du secteur) et dans celui de la santé humaine et de l'action sociale (15 % des salariés du secteur).

(figure 3)

Un gisement d'emplois important

La santé et les services à la personne font partie des quatre secteurs porteurs d'emplois particulièrement soutenus par les pouvoirs publics³. Les activités des associations concernent surtout le secteur social et les activités sportives, culturelles ou de loisirs. Au moins une association sur cinq est en rapport direct ou indirect avec les services à la personne⁴. Ces services peuvent être classés en quatre grandes catégories : les services à la famille (garde d'enfants, assistance à domicile), les services à la vie quotidienne (ménage, maintenance de la résidence), les services aux personnes âgées ou handicapées (aides, transport) et enfin les activités de coordination et de délivrance de ces services (médiation, télé assistance).

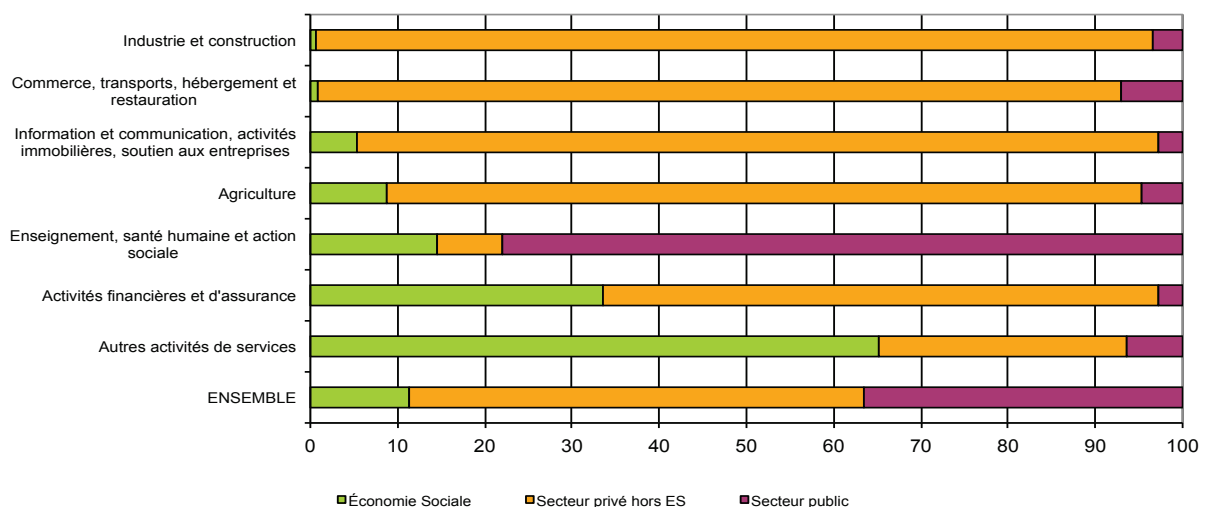
Le vieillissement de la population devrait s'accompagner d'un développement des services à la personne tant sur le plan de l'offre que de la demande d'emploi.

En matière de demande, les services à la personne, secteur essentiellement féminin (93 % des salariés sont des femmes), constituent un gisement d'emplois important : 20 % sont occupés par des personnes qui atteindront l'âge de la retraite d'ici à 10 ans. Parallèlement, d'ici 2030⁵, le nombre de personnes âgées de 60 ans et plus devrait augmenter de 90 % et celui des 90 ans et plus de 160 %. Le nombre de personnes âgées dépendantes devrait ainsi doubler en Guadeloupe à l'horizon 2030, passant de 6 000 personnes en 2007 à 13 300.

Cette hausse du nombre de personnes âgées et la moindre disponibilité des aidants familiaux devrait entraîner un recours accru à des services d'aides à domicile. D'ici 2020, le nombre d'emplois en équivalent temps-plein des services d'aide à domicile devrait croître de 44 %.

3 Un tiers des salariés du secteur « activités financières et d'assurance » relève de l'économie sociale

Poids de l'ES selon le secteur d'activité en termes d'effectifs salariés au 31/12/2011 (en %)



Source : Insee, Dads 2011.

² Autres que les clubs sportifs et les cercles de jeux. On peut citer, par exemple, les cercles littéraires, les clubs de jardinage, les ciné-clubs, les photos-clubs, les clubs sociaux, les sociétés carnavalesques, etc.

³ Rapport d'activité des ministères économiques et financiers 2012. (page 33): <http://www.economie.gouv.fr/files/files/import/feuilleter/RAM-economie-2012/RAM2012/RAM2012.html#/33/zoomed>.

⁴ L'activité de 38 % des 1125 associations n'a pas pu être déterminée avec certitude. Leur classement par activité n'a donc pas été effectué.

⁵ Selon « En Guadeloupe, le doublement du nombre de personnes âgées dépendantes d'ici 2030 crée de nouveaux besoins », AntianÉchos de Guadeloupe n°23, janvier 2013.